Réf. Farde e-Assemblées : 2728445

N° OJ : **27**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 164.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 164.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 7.000,00 EUR à l'asbl Cinemamed pour le 26e Cinemamed 2026;
2) 10.000,00 EUR à l'asbl FrancoFaune pour le Festival FrancoFaune 2026;
3) 25.000,00 EUR à l'asbl Animacy pour le Fifty Lab Music Festival 2026;
4) 25.000,00 EUR à l'asbl Fifty Fifty Session pour son fonctionnement 2026;
5) 15.000,00 EUR à l'asbl Maison du Spectacle la Bellone pour l'Action tourisme au centre;
6) 20.000,00 EUR à l'asbl Listen pour le "Listen Festival" 2026;
7) 3.500,00 EUR à l'asbl Institut Supérieur pour l'Etude du Langage Plastique pour le BAFF - "Brussels Art Film Festival" 2026;
8) 3.500,00 EUR à l'asbl Elles tournent pour le "Brussels International Women's Film Festival" 2026;
9) 30.000,00 EUR à l'asbl 1001 Valises pour le "Balkan Trafik" 2026;
10) 5.000,00 EUR à l'asbl Un soir …Un grain pour le Brussels Short Film Festival 2026.

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026 :
11) 5.000,00 EUR à l'asbl Cocoricoeur pour le "Brukmer Festival" - 11e édition 2026";
12) 7.500,00 EUR à la fondation d'utilité publique "Théâtre National de la Communauté française de Belgique" pour le "Urban Dance Caravane" 2026;
13) 8.000,00 EUR à l'asbl Géopolis pour la programmation - 3 fois par semaine - de concerts/jams du Poste.

Annexes :